



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux rénovation extension du restaurant et
gymnase de Groupe Scolaire
MERMOZ**

LOT 1 à 16

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 04 novembre 2026 à 14 :00

Mairie d'Annemasse
Place de l'Hôtel de Ville
BP 530
74107 ANNEMASSE

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature.....	3
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	4
1.7 - Clause sociale : Condition particulière d'exécution	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Sous-traitance	5
2.4 - Variantes.....	5
2.5 – Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)	5
2.6 - Visites du site.....	5
2.7 - Développement durable à caractère social	5
3 - Les intervenants.....	6
3.1 – Maîtrise d'œuvre.....	6
3.2 - OPC	6
3.3 - Conduite d'opération.....	6
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	6
3.5 - Contrôle technique.....	6
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire.....	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
7.1 - Signature des offres retenues	9
7.2 - Transmission électronique.....	10
7.3 - Transmission sous support papier.....	10
8 - Examen des candidatures et des offres	11
8.1 - Sélection des candidatures.....	11
8.2 - Attribution des marchés.....	11
8.3 - Précisions à demander aux candidats	12
8.4 - Suite à donner à la consultation.....	12
9 - Renseignements complémentaires.....	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	13
9.2 - Procédures de recours.....	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les travaux de rénovation extension du restaurant et gymnase du Groupe Scolaire MERMOZ avec plusieurs fonctions associées au sein de l'équipement.

Situation géographique :

Le site retenu pour l'implantation de l'équipement est localisé à proximité du centre-ville de la Ville d'Annemasse.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 16 lots :

N° de Lot	Désignation du lot
01	TERRASSEMENT - VRD - ESPACES VERTS
02	DEMOLITION - GROS ŒUVRE
03	CHARPENTE - BARDAGE - OSSATURE BOIS
04	ETANCHEITE
05	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
06	MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT
07	PLATRERIE
08	SOLS DURS - CHAPE LIQUIDE
09	SOLS SOUPLES
10	PEINTURES - NETTOYAGE
11	SERRURERIE - METALLERIE
12	REVETEMENT DE FACADE
13	ASCENSEUR
14	ELECTRICITE Cfa/Cfo
15	CHAUFFAGE - VENTILATION - SANITAIRE
16	EQUIPEMENT DE CUISINE

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour plusieurs lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45000000-7	Travaux de construction
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments
45214200-2	Travaux de construction de bâtiments scolaires

Lots	Code principal	Description
01	45112500-0	Travaux de terrassement

02	45223220-4	Travaux de gros œuvre
03	45261210-9	Travaux de couverture
04	45261420-4	Travaux d'étanchéification
05	45421000-4	Travaux de menuiserie
06	45421000-4	Travaux de menuiserie
07	45421141-4	Travaux de cloisonnement
08	45431000-7	Carrelages
09	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
10	45442100-8	Travaux de peinture
11	44316500-3	Travaux de serrurerie
12	45233228-3	Travaux de revêtement de façade
13	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs.
14	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
	45311200-2	Travaux d'installations électriques
15	45330000-9	Travaux de plomberie
	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
16	39221000-7	Équipement de cuisine

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Les conditions d'exécution de ce nouveau marché seront précisées au CCAP.

1.7 - Clause sociale : Condition particulière d'exécution

Pour une prise en compte de la promotion à l'emploi et de lutte contre l'exclusion, l'acheteur a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du Code de la commande publique en fixant dans ce marché une clause d'exécution à caractère social.

Ainsi, pour l'exécution des prestations du présent cahier des charges, le titulaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières (cf. article 1.4 du CCAP).

L'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre, le suivi et la gestion de la clause d'insertion sera assurée par le facilitateur :

Afin de répondre aux clauses sociales comme condition d'exécution le titulaire du marché devra réserver une part du temps total de travail nécessaire à l'exécution de sa prestation, à une action d'insertion d'une durée minimum réalisée de :

Lot(s)	Désignation	Heures d'insertion
02	Démolition-Gros œuvre	300
07	Plâtrerie	105
14	Electricité courants forts - courants faibles	105
15	Chauffage - ventilation - plomberie - sanitaires	150

Les possibilités de l'entreprise retenue sont définies ci-dessous :

- ⇒ **1^{ère} modalité** : l'embauche directe par l'entreprise titulaire du marché. Cette embauche peut se réaliser par tout type de contrat de travail rémunéré (CDD, CDI, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation)

- ⇒ **2^{ème} modalité** : la mise à disposition de salariés : l'entreprise est en relation avec un organisme extérieur qui met à disposition des salariés en insertion pendant la durée du marché. Il peut s'agir d'une entreprise de travail temporaire d'insertion, d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification, d'une association intermédiaire, d'un établissement et service d'aide par le travail (ESAT)...
- ⇒ **3^{ème} modalité** : le recours à la sous-traitance ou à la cotraitance avec une entreprise d'insertion, un atelier chantier d'insertion ou un Etablissement et service d'aide par le travail. La liste des structures d'insertion par l'activité économique est communicable, à titre indicatif, par InnoVales.

Afin de faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cet engagement d'insertion, la ville d'Annemasse a mis en place un dispositif d'accompagnement des entreprises géré par InnoVales.

Gabriel VENOT - 07 52 60 08 14 – gvenot@innovales.org

L'attention du candidat est attirée sur le fait que la démarche d'insertion constitue une condition d'exécution du marché.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme exigée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il sera contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

En cas de groupement, la ville exige d'avoir un interlocuteur unique et identique pendant la durée du marché.

2.3 - Sous-traitance

Le titulaire (candidat individuel ou groupement) **pourra sous-traiter uniquement des tâches qu'il n'est pas en mesure de réaliser.**

2.4 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

2.5 – Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)

Les candidats doivent obligatoirement chiffrer les PSE de leur lot.

2.6 - Visites du site

Une visite du site est obligatoire pour les lots suivants :

N° de Lot	Désignation du lot
01	TERRASSEMENT - VRD - ESPACES VERTS
02	DEMOLITION - GROS ŒUVRE
03	CHARPENTE - BARDAGE - OSSATURE BOIS
14	ELECTRICITE Cfa/Cfo
15	CHAUFFAGE - VENTILATION - SANITAIRE
16	EQUIPEMENT DE CUISINE

Dates visite : cette visite aura lieu sur site le mardi 06/10 à 14h, mardi 13/10 à 14h, mardi 20/10 à 14h,

2.7 - Développement durable à caractère social

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des

réserve ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 – Maitrise d'œuvre

Le maître d'œuvre est assuré par le groupement :

- CAAZ Architecture – 38000 Grenoble (Architecture mandataire)
- MPF Ingénierie – 38610 Gieres (économie de la construction)
- STEBAT - 73200 Albertville (Ingénierie structure)
- BRIERES – 74370 Epagny (Ingénierie Fluides)
- ACOUSTB – 38400 St Martin d'Heres (Acoustique)
- CUISINE INGENIERIE - 38300 Ecluse Badinières (Cuisiniste)

3.2 - OPC

La mission d'ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier est assurée par la société AEKOS.

3.3 - Conduite d'opération

La conduite d'opération est assurée par les services techniques de la Mairie d'Annemasse

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

Le coordonnateur des systèmes de sécurité incendie est assuré par le groupement de maîtrise d'œuvre.

3.5 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par SOCOTEC CONSTRUCTION

Les missions confiées au contrôleur technique sont les suivantes :

- Mission L : Solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables
- Mission LE : Solidité des existants
- Mission SEI : Sécurité des personnes dans les établissements recevant du public
- Mission P1 : Solidité des éléments d'équipement non indissociablement liés
- Mission PS : Conditions de sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme
- Mission Hand : Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
- Mission Th : Isolation thermique et économies d'énergie
- Mission Pha : Isolation acoustique des bâtiments autre qu'habitation
- Mission PV : Recollement des procès-verbaux d'essais de réception des équipements et avis sur ces procès-verbaux des entreprises
- Mission ATT Hand : Attestation hand
- Mission ATT Th: Attestation de prise en compte de la réglementation thermique
- Mission VIEL : Vérification initiale des installations électriques
- Mission CONSUEL : Vérification de la conformité des installations électriques préalablement à la mise sous tension

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I est assurée par SOCOTEC CONSTRUCTION.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 21 mois (hors période de préparation).

La date prévisionnelle de début de préparation de chantier est le 01/01/27
La période de préparation débutera à compter de la notification du marché (durée 2 mois).
La date prévisionnelle de début des prestations est le 01/03/2027.
La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 30/11/2028.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) propre à chaque lot ;
- Les plans, coupes, schémas, croquis, carnets, notices, calculs établis par la maîtrise d'œuvre ;
- Le cadre du mémoire technique justifiant des dispositions que le titulaire s'engage à adopter pour l'exécution du contrat. Ce document a été remis par le titulaire avec son offre ;
- Le planning prévisionnel ;
- Le RICT ;
- Le plan général de coordination sécurité (PGC) ;
- Les études géotechniques ;
- Le Plan d'installation de chantier et phasage travaux ;
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) ;
- Le diagnostic amiante.

Il est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible sur le profil acheteur de la Ville :

<http://www.annemasse.fr/mairie/commande-publique>

NB : afin de faciliter la gestion des réponses aux candidats et permettre la notification du marché au prestataire retenu, il est impératif que les candidats s'identifient sur le profil acheteur de la ville. Le marché sera notifié par voie électronique par le profil acheteur.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Déclaration sur l'honneur d'être en règle avec ses obligations en matière d'égalité réelle entre les femmes et les hommes
Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance en cours de validité pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandée aux candidats :

N° de Lot	Intitulés des Lots	QUALIFICATIONS
LOT 01	TERRASSEMENT - VRD - ESPACES VERTS	1311-1321-1341
LOT 02	DEMOLITION - GROS ŒUVRE	1111-2111
LOT 03	CHARPENTE - BARDAGE - OSSATURE BOIS	2301-2361-3811
LOT 04	ETANCHEITE	3211
LOT 05	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	3521
LOT 06	MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT	4322
LOT 07	PLATRERIE	4131
LOT 08	SOLS DURS - CHAPE LIQUIDE	6262-6311
LOT 09	SOLS SOUPLES	6212
LOT 10	PEINTURES - NETTOYAGE	6111
LOT 11	SERRURERIE - METALLERIE	4411 - 3531
LOT 12	REVETEMENT DE FACADE	6111-7131
LOT 13	ASCENSEUR	Références

LOT 14	ELECTRCITE CF - cf	Références
LOT 15	CHAUFFAGE - VENTILATION - SANITAIRE	Références
LOT 16	EQUIPEMENT DE CUISINE	9123

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur Etat d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Les imprimés DC1, DC2 et le DUME sont également disponibles sur le site Internet de la Ville <http://www.annemasse.fr/mairie/commande-publique>

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
le cadre du mémoire technique complété qui sera utilisé pour l'analyse de la valeur technique de l'offre selon les critères ci-dessous et dont celui du titulaire sera rendu contractuel
Les fiches techniques correspondant aux produits proposés par le candidat
Attestation de visite du site pour les lots concernés

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 €TTC.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Signature des offres retenues

La signature de l'offre n'est pas demandée au moment du dépôt de l'offre.

Signature de l'offre retenue (le courrier d'acceptation de l'offre précisera au candidat retenu les modalités de signature de son offre), soit :

- via un guichet spécifique de signature électronique du marché pour les offres retenues mis en place sur le profil acheteur
- le candidat retenu pourra également signer son offre électroniquement avec son certificat valide et l'envoyer par mail à commande.publique@annemasse.fr

Pour signer son offre électroniquement, le candidat retenu devra posséder une signature électronique avancée, basée sur un certificat qualifié et conforme au règlement européen eIDAS. Un certificat « qualifié » est un certificat délivré soit par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement européen du 23/07/2014, soit par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences de l'annexe I dudit règlement.

7.2 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.annemasse.fr/mairie/commande-publique>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique **uniquement** (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb). Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est envoyée au service commande publique du pouvoir adjudicateur.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents remis dans l'offre n'est pas demandée à ce stade.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

7.3 - Transmission sous support papier

La transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50
2-Valeur technique	50
2.1-Moyens humains, matériels mis en œuvre pour le chantier	10 points
2.2-Engagement sur le planning général	10 points
2.4-Mode opératoire	25 points
2.5-Démarche environnementale	5 points

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

- Critère valeur technique :

Méthode de notation de la valeur technique :

Chaque sous critère est noté sur 10 selon le barème ci-dessous :

Note 0 : absent ou inadapté

Note 2 : insuffisant

Note 4 : passable

Note 6 : moyen, généraliste

Note 8 : satisfaisant

Note 10 : optimisé, très bon

La note obtenue sur 10 est affectée du coefficient de pondération correspondant.

- Critère valeur prix :

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) X 50

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Précisions à demander aux candidats

Pendant l'analyse des offres, des précisions pourront être demandées aux candidats :

- lorsqu'une offre n'est pas suffisamment claire et doit donc être précisée
- obligatoirement lorsqu'une offre paraît anormalement basse

Le maître d'œuvre assure la traçabilité de ces demandes complémentaires.

Méthode de détection des offres anormalement basses :

Pour la détection et l'examen des offres dont le prix semble anormalement bas, il est procédé de la manière suivante pendant l'analyse des offres :

Détection des offres potentiellement anormalement basses :

Sera déterminé successivement :

- la moyenne M1 de toutes les offres
- nouveau calcul de la moyenne en enlevant les offres se situant 20% au-dessus de cette moyenne
- sont détectées comme potentiellement anormalement basses les offres dont le prix est 10% au-dessous de cette dernière moyenne

· Examen et traitement des offres anormalement basses :

Lorsqu'il est détecté des offres potentiellement anormalement basses selon la méthode précisée ci-dessus, il est demandé par écrit au candidat concerné des explications sur son offre de prix. Le candidat doit répondre dans les 3 jours ouvrés à compter de la réception de la demande. A défaut de réponse, l'offre sera considérée comme anormalement basse.

Décision de l'admission ou du rejet de l'offre :

Le pouvoir adjudicateur doit examiner attentivement les informations fournies par le candidat pour justifier son prix. Si ces éléments sont convaincants, l'offre de prix est requalifiée de « normale » ; elle est alors incluse à l'analyse du critère prix. Dans le cas contraire, l'offre doit être rejetée et n'est pas prise en compte dans la formule prise pour évaluer le critère prix.

8.4 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les candidats les mieux classés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours à compter de la réception par le candidat du courrier lui annonçant qu'il est classé numéro 1.

Les documents à remettre seront les suivants pour l'ensemble des co-traitants et sous-traitants éventuels :

- extraits K- Bis de moins de 3 mois
- attestations d'assurances couvrant les risques professionnels
- attestations d'assurances décennale
- ensemble des certificats fiscaux et sociaux à jour justifiant de la situation à l'égard des obligations fiscales et sociales (pour obtenir ces certificats :

La notification du marché : le marché sera ensuite notifié à l'attributaire par voie électronique ; lorsqu'ils retirent le DCE sur le profil acheteur, les candidats fournissent une adresse mail obligatoirement ; la notification du marché sera faite à cette adresse.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai pour tous les lots.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.annemasse.fr/mairie/commande-publique>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée sur le profil d'acheteur à tous les candidats ayant téléchargé le dossier et identifiés sur le profil d'acheteur, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.